 PRIMES POUR LA RENOVATION ET L’EMBELLISSEMENT DE FACADES COMMERCIALES - CLEAN’TAMINES– Exercice 2025

Règlement adopté par le Conseil d’Administration de l’ADL de Sambreville en séance du 2 juin 2025

# ATTESTATION SUR L’HONNEUR

Je soussigné.e [NOM ET PRÉNOM] :

Propriétaire / titulaire de droits réels sur l’immeuble à destination commerciale situé [ADRESSE COMPLÈTE] :

atteste

* avoir lu le règlement du dispositif « CLEAN’TAMINES - prime à la rénovation et l’embellissement des façades de bâtiments commerciaux– Exercice 2025 » et en accepte les conditions.

Je m’engage, en cas d’octroi de la prime, à

* faire exécuter les travaux par une entreprise agréé
* exécuter les travaux sur l’ensemble de la façade - ou sur toute la partie à rafraîchir / rénover – conformément aux devis communiqués lors de la demande de la prime
* accepter d’afficher sur ma vitrine un élément de communication signalant l’obtention de la prime (autocollants, …)
* ne pas dépasser le montant total des aides de minimis.

Lu et approuvé en date du / /2025 Signature du demandeur